



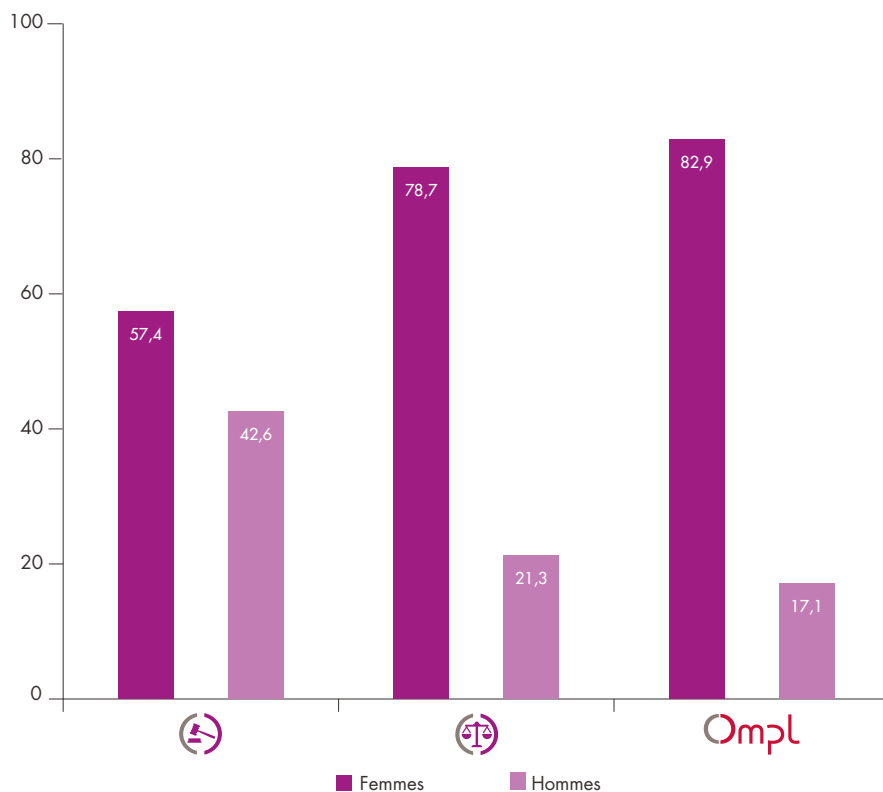
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises de la branche professionnelle des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.




EMPLOIS MAJORITAIREMENT FÉMININS

Les emplois de la branche sont majoritairement féminins : 57,4 % des salariés sont des femmes. Cette proportion est inférieure à la moyenne du secteur (78,7 %).


Répartition des salariés par genre (%)



Source : Insee, DADS 2016.

 Secteur juridique

Branche professionnelle

 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



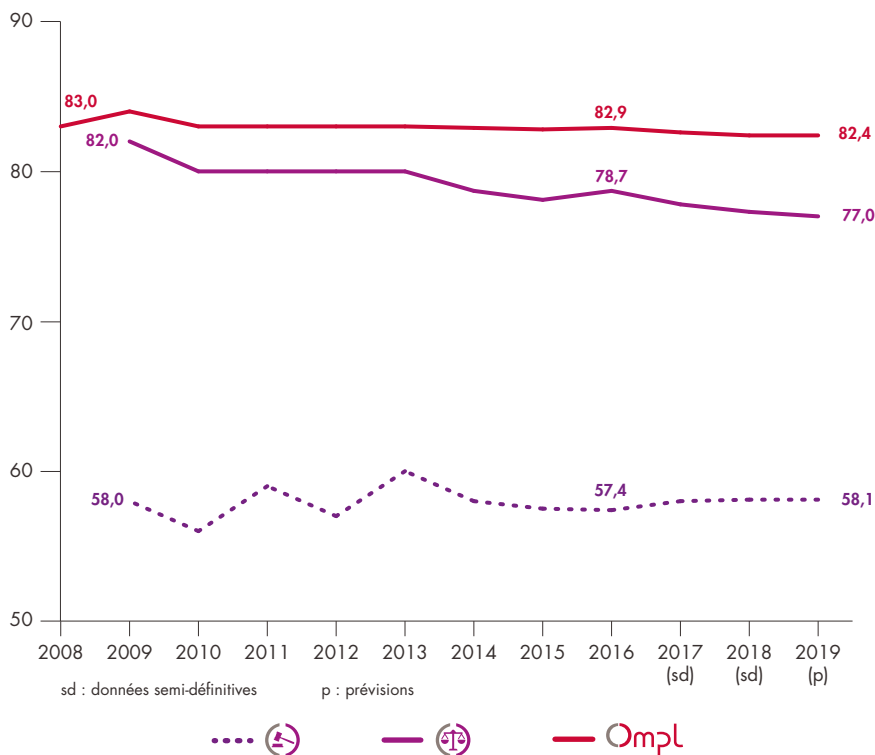
STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2009, la part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu jusqu'en 2016.

Il oscille entre 56 % et 60 %.

Les prévisions pour les années 2017 à 2019 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de féminisation (%)



Source : Insee, DADS 2008-2016, estimations.

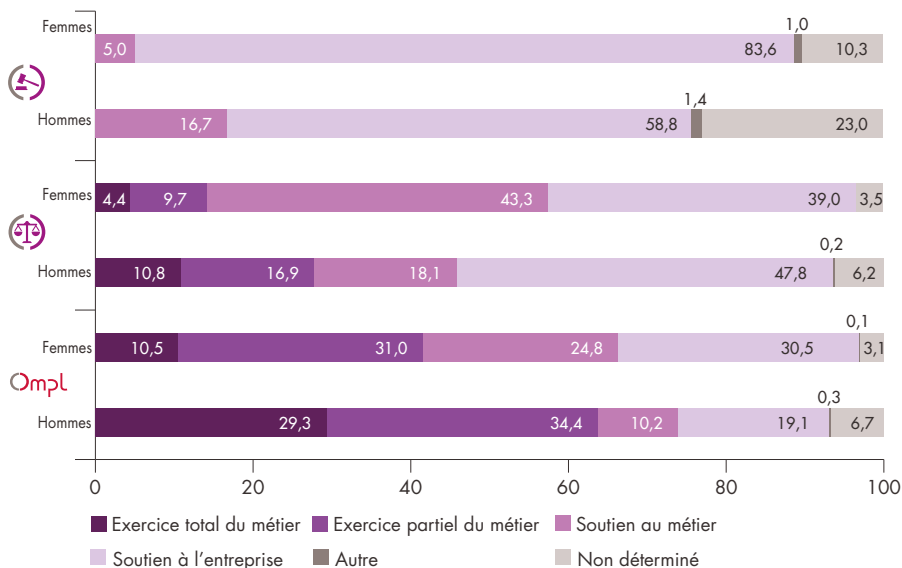


EMPLOIS EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

Les emplois de la branche viennent surtout en support du métier et de l'activité de l'entreprise (soutien au métier – magasiniers, juristes... – et soutien à l'entreprise – employés administratifs, secrétaires...).

Néanmoins, un effet de genre existe : 83,6 % des femmes exercent une activité de soutien à l'entreprise contre 58,8 % des hommes.

Répartition des salariés par genre et type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans la branche.

Les hommes bénéficient presque aussi souvent que les femmes de ce type de contrat.

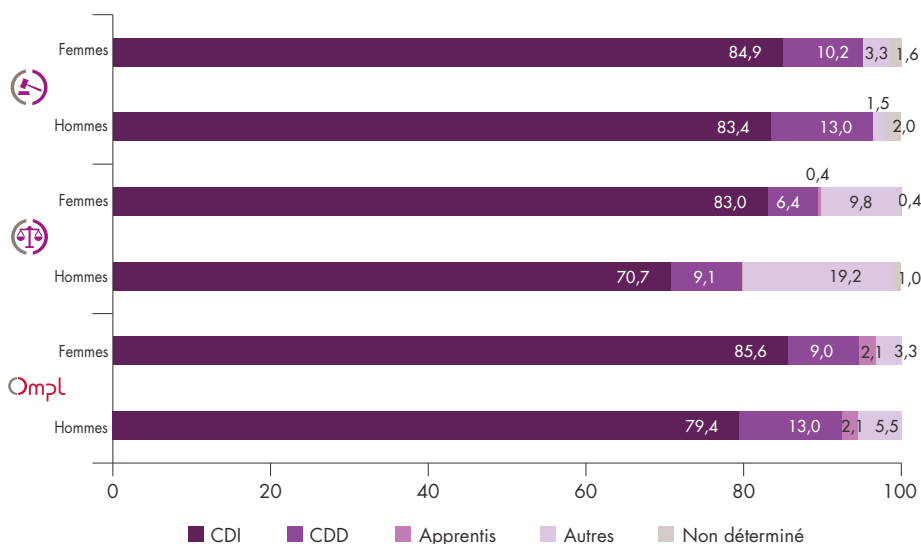


SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour l'Île-de-France (63,5 %) et atteint un minimum pour les Hauts-de-France (42,1 %).

Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2016.

Taux de féminisation par région (%)

Régions	Offices de commissaires-priseurs judiciaires (%)	Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (Ompl) (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	49,6	83,8
Bourgogne-Franche-Comté	53,7	86,4
Bretagne	55,5	83,5
Centre-Val de Loire	52,8	85,0
Corse	SO ²	81,5
DOM	ND ¹	81,3
Grand Est	44,2	85,8
Hauts-de-France	42,1	83,0
Île-de-France	63,5	77,3
Normandie	56,7	85,0
Nouvelle-Aquitaine	61,4	84,6
Occitanie	55,2	84,6
Pays de la Loire	50,0	83,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	54,1	84,6
Ensemble	57,4	82,9

Source : Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.

2 : sans objet car aucun salarié